CHARLES DE SERRES

CONSEILLER DU ROI

Charles de Serres, conseiller du roi, lieutenant civil et criminel au bailliage d'Annonay, succéda à son frère Jean de Serres, deuxième du nom, comme greffier des Etats du Vivarais. Nous possédons à ce sujet un précieux document : c'est une lettre autographe de Pierre de Villars, archevêque de Vienne, adressée le 20 juillet 1579 « à messieurs les « gens tenant les Etats particuliers de Viveroys à Annonay, » que nous donnons textuellement.

« Mess¹⁸ Jay este adverty par mon nepueu mons¹ le « coner Broé du décez de vostre greffier de Serres son « nepueu ainsi quil alloyt aux estatz generaux de Langue-« doc avec mon' de Leyris vostre syndic, dont jay este et « suys fou de desplaisir, comme sa pauvre mere et tous « les siens en doibuent estre grandement désolez. Et le « seroient davantage sil ne vous plaisoyt les consoller en « gratiffiant ung sien frère par les mains duquel vous rece-« purez la pnte de son estat. Auquel feu son frere a faict « de son viuant ung si bon debuoir que la mémoyre de ses « services auec la considéraon des grandes pertes et dom-« mages que vous savez quil a souffert à loccasion de la « charge qu'il auoyt de vers vous, vous doibuent rendre les « enfans recommandables joinct quilz se trouuent si bien « naiz et conditionez et que cest une famille entièrement « dédiée à vostre service et du pays, que portent deulx « mesmes leur recommandation. A laquelle jay bien voulu « adjouxter ma prière. Oultre la bonne volunté que je scay. « que vous portez aud. const leur oncle, vous pouuant « asseurer que je recepuray particullierement la grace qui